



Le Locle
Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial
de l'UNESCO

Communiqué de presse Conseil communal

Budget 2021 **Sans surprise, un premier budget déficitaire** **pour la nouvelle commune**

Ce budget est surtout le premier de la nouvelle commune issue de la fusion du Locle et des Brenets ! Il affiche, pour ce premier exercice commun, un résultat déficitaire à hauteur de Fr. 3'956'801.- correspondant à l'évolution de la conjoncture au cours de ces derniers mois, ainsi qu'aux prévisions qui peuvent être faites actuellement en tenant compte de l'évolution du contexte conjoncturel et structurel connu à ce jour. L'effet du Covid-19 pèse notamment sur les estimations des recettes fiscales. Il est à relever que ce résultat prend en compte un prélèvement de 3.88 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle. Sans ce dernier, le déficit atteindrait Fr. 7'836'801.- compte tenu d'une chute prévisible des recettes fiscales.

Cette situation n'est toutefois pas une surprise, le budget prévisionnel présenté au Conseil général et inscrit dans la convention de fusion prévoyait un déficit de 4.8 millions de francs. Le budget présenté recourt certes à la réserve de politique conjoncturelle, mais les recettes fiscales ont été revues à la baisse par rapport au budget de fusion. Le contexte lors de l'élaboration du budget prévisionnel de fusion au courant de l'année 2019 a été rattrapé par la réalité de l'environnement budgétaire 2021, avec une dégradation marquée des recettes fiscales attendues en raison notamment des effets du nouveau coronavirus dont l'ampleur et la durée sont encore incertaines aujourd'hui.

Le Conseil communal tient toutefois à souligner que cette situation est aussi générée par une succession de réformes dans le domaine fiscal, dont la dernière a été appliquée en 2020 et concernait tant les entreprises que les ménages. Ces derniers verront d'ailleurs encore le dernier volet de la réforme fiscale s'appliquer en 2021 avec une diminution du taux de splitting pour les couples mariés.

Du côté des nouvelles plus réjouissantes en termes de croissance, le développement de la zone économique des Saigoles se poursuit avec l'installation à venir de l'entreprise Audemars Piguet, rejoignant Cartier Joaillerie déjà sur place. Et dans un avenir proche, l'extension de la zone industrielle au Col-des-Roches, avec l'implantation des sociétés Tudor et Kenissi, laisse espérer une progression des recettes fiscales à moyen terme.

La modération du déficit est un objectif indispensable à moyen terme dans la maîtrise des finances communales, avec pour objectif principal de freiner la progression du niveau de la dette. Cette dernière a augmenté de 3.3 millions en 2019 pour se fixer à 127.2 millions de francs (Brenets et Le Locle cumulés). Selon les projections, elle pourrait augmenter encore de 64 millions de francs d'ici à 2024 en tenant compte notamment de la réalisation de la nouvelle STEP du Locle.

Le Conseil communal est satisfait d'avoir pu mener à bien ce premier budget, même s'il est probablement encore entaché d'incertitudes, tout en maintenant sa pratique de contrôle de l'évolution des charges dans la mesure de ses compétences. Au niveau des investissements, un accent particulier a déjà pu être mis sur le tourisme en aménageant le secteur des rives du Doubs, plus précisément avec la zone de détente vers l'hôtel au Pré-du-Lac, la création d'une porte d'entrée au Parc Naturel Régional du Doubs ou encore l'aménagement de l'accès et la plage de l'Arvoux.

Ce budget est un budget de transition, en reprenant de manière consolidée l'ensemble des pratiques des deux communes avant fusion. A ce titre, il est probable que des estimations budgétaires soient imprécises même si tout le possible a été fait pour le construire de la manière la plus rigoureuse possible. Le déroulement de l'année 2021 permettra de mieux connaître et s'approprier l'environnement financier de la nouvelle commune.

Le rapport complet de même que le budget 2021 se trouvent sur le site Internet www.lelocle.ch.

Contact : Claude Dubois, conseiller communal en charge des finances, tél. 079 408 73 63

Le Locle, le 21 décembre 2020

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.